

Quarante années d'amélioration sylvopastorale dans le Sahel Doukkala : bilan et alternative

Benmeryeme A., Abouchane A., Tellal R.

in

Bourbouze A. (ed.), Qarro M. (ed.).
Rupture : nouveaux enjeux, nouvelles fonctions, nouvelle image de l'élevage sur parcours

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 39

2000

pages 175-180

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI000357>

To cite this article / Pour citer cet article

Benmeryeme A., Abouchane A., Tellal R. **Quarante années d'amélioration sylvopastorale dans le Sahel Doukkala : bilan et alternative.** In : Bourbouze A. (ed.), Qarro M. (ed.). *Rupture : nouveaux enjeux, nouvelles fonctions, nouvelle image de l'élevage sur parcours.* Montpellier : CIHEAM, 2000. p. 175-180 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 39)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Quarante années d'amélioration sylvopastorale dans le Sahel Doukkala Bilan et alternative

A. Benmeryeme*, Alla Abouchane*, Rachid Tellal**

*Administration des Eaux & Forêts, El Jadida (Maroc)

**Université Chouaib Doukkali, Faculté des Sciences, El Jadida (Maroc)

Résumé. Les niveaux de production des terrains de parcours dans le Sahel des Doukkala se situent bien souvent au-dessous du niveau de production qui peut en être attendu, compte tenu des possibilités de mise en valeur de la zone.

Pour améliorer cette situation, l'Administration des Eaux & Forêts a entrepris dès les années cinquante des travaux d'amélioration sylvopastorale, ayant pour objet l'augmentation du niveau de production fourragère des parcours, la lutte contre l'érosion éolienne, et la production de bois de feu pour les populations riveraines.

Actuellement, des situations de réticence de la part des populations vis-à-vis de l'extension des périmètres d'amélioration sylvopastorale nous impose à mener une certaine réflexion sur les facteurs qui sont à l'origine de cette "Nouvelle donne" et par la suite nous permettre de dégager une approche en vue de pallier cette situation.

À cet effet, et dans le but de contribuer à une réflexion pour l'organisation de l'activité sur le terrain, nous nous sommes basés sur l'approche systémique et recherche-développement pour la conception d'un système dont l'approche participative constitue la principale composante.

I – Historique

Lorsqu'on traverse le Sahel, on est frappé par la différence qui existe entre les terres collectives absolument dénudées et certaines propriétés privées où le *Chamaecytisus albidus* apporte même en plein été, une note de verdure en même temps qu'une protection efficace contre l'érosion éolienne. Cette protection était donc possible et le travail valait la peine d'être entrepris pour éviter la dégradation totale d'une région dont l'élevage constituait la principale richesse.

Les travaux de restauration décidés en 1950 ont commencé en 1951. Ces travaux ont été effectués dans trois buts :

- la lutte contre l'érosion éolienne par création de rideaux-abris ;
- l'enrichissement du sol par introduction de plantes fourragères ;
- la production de bois de feu pour les collectivités riveraines.

Les rideaux abris ont une largeur de 50 m, l'espacement entre deux bandes de rideaux abris est de 250 m, ce qui revient à dire que la superficie traitée en amélioration pastorale couvrait les 5/6 de la superficie totale traitée. Les essences utilisées sont surtout l'*Eucalyptus gomphocephala* et l'*Acacia cyanophylla*. Les rideaux abris sont tracés dans le sens nord-est-sud-ouest. C'est à dire perpendiculairement aux vents dominants, ces derniers soufflent du Nord Ouest.

L'amélioration pastorale a débuté par l'introduction de certaines graminées telles que : l'*Andropogon hir-tus*, *Chloris gayana*, *Cenchrus ciliaris*, *Eragrostis curvula*, *Panicum repens*... On avait aussi procédé à un repiquage du *Cytisus* et un essai de semis de Rtem (*Retama monosperma*), ce dernier constitue une excellente plante d'abris. Parmi ces espèces testées, seules *Chamaecytisus albidus* et *Retama monosperma* (espèces autochtones) ont donné de bons résultats. Les autres espèces locales n'ont pas pu

résister à la longueur de la saison sèche (mai-septembre). Des essais de rotation (pâturage différé) ont eu lieu mais n'ont pas pu être généralisés à cause de la petitesse des parcelles traitées en amélioration pastorale.

Actuellement, la superficie traitée en amélioration pastorale est d'environ 26 000 ha, soit environ 58% de la superficie totale des parcours. Les travaux de préparation du sol sont effectués à une profondeur de 70 cm par une sous-soleuse. Concernant les rideaux abris, le sous-solage est réalisé sur des bandes large de 50 m et distante de 200 m les unes des autres. Les sillons de sous-solage sont espacés de 3 m. L'écartement entre les plants est de 3 m, d'où une densité de semis d'environ 1 100 plants/ha. Pour ce qui est de l'amélioration pastorale, les sillons sont espacés de 10 m, l'écartement entre les plants est de 5 m d'où une densité de semis de 200 plants/ha.

L'opération de plantation consiste à la mise en terre des plants dans les sillons de sous-solage et la confection d'impluvium d'un rayon de 30 cm autour du plant. Les travaux d'entretien consistent à effectuer le désherbage et le binage et la refection d'impluvium durant la première et la deuxième année. Les regarnis sont effectués l'année qui suit la plantation en vue de remplacer les plants qui n'ont pas pu résister à la saison estivale.

II – Bilan de 40 ans d'amélioration sylvopastorale

L'observation la plus frappante concernant ces parcours améliorés, est l'efficacité certaine du système en ce qui concerne la protection des sols et l'accroissement de la production fourragère. Mais bien entendu, cette observation est aussi le corollaire évident du constat de sous utilisation du parcours.

Des discussions auprès d'éleveurs ayant droit nous ont permis de recueillir leurs avis sur les aménagements pastoraux réalisés ainsi que la possibilité de leur extension :

Une réaction d'opposition quasi générale s'est manifestée chez toutes les catégories d'éleveurs, Ils considèrent ces aménagements conçus et mis en oeuvre sans concertation comme l'expression d'une remise en cause de leur droit d'usage pouvant déboucher vers une interdiction de pâturage.(parcours ouverts deux à trois mois par ans). cette réaction d'opposition pourrait être expliquée par les faits suivants :

- l'absence de concertation avec les populations usagères ;
- la longue durée mise en défens des périmètres nouvellement améliorés (6 à 10 ans) ;
- pas de compensation pour les périmètres mis en défens ;
- une concentration d'unités fourragères au moment où le besoin est minime ; (nécessité d'introduction d'espèces fourragères à production échelonnée) ;
- l'absence de mesures d'accompagnement.

L'aspect monolithique des aménagements entrepris ainsi que la non prise en considération des éléments cités plus haut a généré une crise de confiance entre la population et le gestionnaire.

La démarche que nous proposons dans le chapitre suivant est basée sur le concept d'intégration (approche Systémique) et de participation de tous les acteurs de développement locaux comme alternative pour une meilleure gestion future des périmètres sylvopastoraux.

III – Approche systémique et recherche-développement

1. Composition du système

La fonction du pastoraliste n'est pas uniquement une attribution qui le met en contact direct avec les parcours et les éleveurs. Mais il faut la considérer comme l'attribution de plusieurs entités. L'ensemble des intervenants avec l'agriculteur constitue un système dont les principaux acteurs sont :

A. le Spécialiste-matière

La notion de spécialiste-matière doit être développée dans la zone d'action. Les spécialistes-matières peuvent être comme suit :

- agronome spécialiste en techniques de production des grandes cultures ;
- agronome spécialiste en zootechnie ;
- agronome spécialiste en horticulture ;
- agronome spécialiste en Foresterie ;
- agronome spécialiste en pastoralisme ;
- agronome spécialiste en agro-économie pour le développement de la notion de la gestion des exploitations agricoles.

Ces spécialistes-matière doivent être dégagés de toute tâche administrative. Leurs fonctions doivent être concentrées sur le conseil, le suivi et les études de diagnostic, la recherche adaptative, la mise au point des référentiels techniques, la formation des vulgarisateurs....

Cette équipe doit être considérée comme une équipe d'ingénierie travaillant au service du développement. Elle doit développer une relation très étroite avec les institutions de recherche et d'enseignement et les autres partenaires de développement rural.

B. La station expérimentale

La station contribue au système de développement par la réalisation des essais d'adaptation de certaines espèces fourragères. Ces essais peuvent être conduites par le spécialiste matière (pastoraliste) moyennant une assistance technique de la part des institutions de recherche.

C. La formation continue

La formation du personnel responsable de la gestion locale est une action très importante. Elle va assurer un recyclage permanent des techniciens locaux sur les nouvelles techniques et outils de développement. Cette formation peut être dispensée par les spécialistes-matières ou dans le cadre de convention avec les établissements d'enseignement.

D. L'agriculteur

C'est l'élément le plus important dans ce système. Il doit être considéré comme un partenaire actif par son implication dans toutes les phases d'élaboration et d'exécution du projet. La participation des agriculteurs est plus que souhaitable et ceci pour les raisons suivantes :

- ils disposent d'informations importantes pour la planification d'un bon projet ;
- ils seront plus motivés à coopérer au projet de développement s'ils sont partiellement responsables de son élaboration ;
- dans un projet de développement, il s'agit souvent de changement qui demandent un processus décisionnel collectif. Sans la participation du groupe cible, un processus de décision collective est difficile à réaliser. Les agriculteur sont le droit de décider pour eux-mêmes des objectifs qu'ils aimeraient atteindre et dont ils seront les bénéficiaires directs.

2. Fonctionnement du système

A. Planification du programme d'action

Les principes qui sont actuellement pris en compte dans la planification de tout programme de développement pastoral sont :

- l'approche participative,
- l'approche systémique pour le diagnostic,
- l'adéquation entre les actions et la situation actuelle du milieu rural (atouts et contraintes).

Dans le cadre de cette étude, nous sommes basés sur les principes de cette approche pour présenter la méthodologie à adopter pour le programme d'action.

Ce programme est défini comme étant des interventions techniques basées sur une analyse de la situation existante et sur les besoins de la population.

Le processus de planification du programme consiste en la description des différentes étapes nécessaires pour réaliser les objectifs visés.

a) Détermination des objectifs

Partant des objectifs généraux qui sont assignés au secteur agricole dans le cadre de la politique agricole du pays, il est très important de définir, dans une première étape, des objectifs spécifiques à la zone d'action. Ces objectifs doivent être définis sur la base d'une étude de caractérisation de la zone et la détermination de ses potentialités. Ces objectifs spécifiques doivent être négociés avec tous les partenaires de développement et plus particulièrement les agriculteurs. Ils doivent être réajustés en fonction des remarques et suggestions de tous les partenaires. Ces objectifs doivent se traduire dans la pratique à des objectifs opérationnels qui ne peuvent être définis qu'à travers les études de diagnostic en milieu rural.

b) Diagnostic de la situation actuelle

On distingue deux types de diagnostic :

- un diagnostic global ;
- des diagnostics sectoriels.

Diagnostic global et typologie des exploitations. Le diagnostic global est un outil nécessaire pour identifier les différents systèmes de production existants et leur diversité. L'étude de cette diversité va nous permettre de regrouper les exploitations ayant mêmes systèmes de fonctionnement et donc les mêmes objectifs et partant l'élaboration d'une typologie d'exploitations agricoles. Il va nous permettre également l'identification d'une façon globale les différentes contraintes d'ordre technique et socio-économique qui influencent les décisions des agriculteurs.

Ce diagnostic peut être réalisé d'une façon rapide avec une équipe pluridisciplinaire comprenant les spécialistes-matière, les chercheurs, les vulgarisateurs, les agriculteurs, et d'autres partenaires qui peuvent être associés à ce sujet.

Les résultats de ce diagnostic doivent être validés en présence de tous les partenaires de développement.

Diagnostics sectoriels. Le diagnostic par filière dans chaque zone homogène est l'affaire du spécialiste-matière en collaboration avec le chercheur, l'agriculteur et les vulgarisateurs. C'est un outil qui permet de déterminer d'une façon précise les contraintes qui entravent le développement de la spéculation, objet de sa spécialité, par type d'exploitations.

c] Définition des contraintes/atouts et recherche des solutions possibles

Pour lever les contraintes soulevées par le diagnostic, il s'avère nécessaire de dresser l'inventaire des solutions possibles et ce par la recherche de connaissances et de l'information auprès de tous les partenaires et plus particulièrement les chercheurs et les agriculteurs performants. D'où l'intérêt d'une étroite collaboration entre le chercheur, le développeur et l'agriculteur. En effet, les travaux de la recherche doivent répondre en priorité aux besoins des agriculteurs.

Les contraintes pour lesquelles on juge qu'il n'y a pas de solutions possibles, doivent faire l'objet d'un programme de recherche en étroite collaboration avec les institutions spécialisées dans ce domaine.

Il est à signaler qu'il est nécessaire d'identifier également les atouts. Le savoir paysan est l'un des atouts les plus importants.

d] Choix de la population cible

La population cible sera identifiée sur la base des résultats de l'étude de typologie. La responsabilité du choix des représentants de la population pourrait être attribué aux gestionnaires locaux.

En outre une situation de référence pour les agriculteurs touchés est indispensable, car elle permet, après la réalisation de l'enquête de l'évaluation, faire une comparaison et dégager le progrès enregistré.

e] Définition des objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels doivent être définis en fonction des contraintes dégagées par les diagnostics et les solutions possibles.

f] La mise en oeuvre du plan d'action

La mise en oeuvre du plan d'action est la finalité du fonctionnement du système défini. Les moyens nécessaires doivent être à la disposition des éléments du système pour qu'ils puissent fonctionner et réaliser les actions prévues.

g] Suivi et évaluation

Les responsables du développement sont appelés à suivre l'impact du projet et la méthodologie adoptée afin de les adapter continuellement et assurer un encadrement adéquat des agriculteurs dans le futur.

Le recours à un système permettant la disponibilité d'une information fiable et pertinente se veut, par conséquent, indispensable car l'insuffisance en information limiterait la gestion de toute action de développement. Ce système ne peut être que le système de suivi et évaluation des actions entreprises qui en principe doit être intégré dans le cadre du système de suivi et d'évaluation du développement agricole.

C'est un système d'information associant la collecte des données (suivi) servant de base à une appréciation (jugement) des différents objets se rapportant au programme réalisé. Ce système se fait sur la base d'indicateurs chiffrables et objectivement vérifiables (station expérimentale, enquêtes auprès de la population cible). En principe, ils doivent être remplacés continuellement à la lumière de l'expérience acquise, par des indicateurs plus raffinés.

B. Mesures d'accompagnement

Parallèlement à cette stratégie d'intervention, des mesures d'accompagnement sont nécessaires pour un développement harmonieux.

Dans le contexte actuel, les agriculteurs ont intérêt à s'organiser pour bien défendre leurs intérêts collectifs et aider les organismes de développement à réaliser leurs actions en agissant auprès de structures bien définies. On peut même prévoir à terme, la prise en charge de certaines actions prévues dans le cadre de cette approche par ces organismes.

Conclusion

Autour des actions de développement, deux mondes entrent en contact, d'un côté les communautés paysannes, de l'autre les institutions de développement. Ces deux mondes n'ont pas la même logique, c'est pour cela qu'au niveau pratique un constat paraît être général, l'écart entre les recommandations des développeurs et l'attente des agriculteurs est très important, ce qui conduit à des situations de blocage.

Nous avons essayé d'analyser l'attitude négative (refus) des agriculteurs vis à vis de l'extension des périmètres sylvopastoraux ainsi que les facteurs qui sont à l'origine de ce refus.

Il ressort à travers cette étude que le dialogue entre le technicien et l'agriculteur ne porte pas et ne peut pas porter sur l'ensemble des points (activités agricoles), parce que les thèmes à aborder ne sont pas toujours de la compétence du technicien impliqué (pastoraliste), mais concernent des disciplines multiples et dépendant d'organismes divers.

Dans ce sens, l'utilisation de l'approche systémique et recherche développement nous a permis de concevoir un système axé sur l'organisation optimale des ressources humaines provenant des différentes institutions locales et dont l'agriculteur constitue une composante active à part entière.

Le fonctionnement de ce système demeure tributaire du degré de synergie qui sera instauré entre tous ses éléments constitutifs. Ceci dépendra en grande partie de la motivation et de la volonté de ces derniers.

Références

- **ADIGERSAR**, 1988. Étude d'Aménagement agrosylvopastoral du Sahel des Doukkala.
- **Naggar M.** 1984. Évaluation du niveau de production des parcours et fonctionnement des systèmes de production dans le Sahel d'Abda. Mémoire de 3^e cycle de l'IAV Hassan II.
- **Fosset R., Noin D.** 1966. Utilisation du sol et population rurale dans les Doukkala. Revue de géographie du Maroc n°176.

